



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 29 juin 2017 au refuge des Bas-Monts, 18h30

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 27 avril 2017

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale, Mme Valérie Guex, adjointe au boursier communal. Dans le public, le président relève la présence de M. Jean-Philippe Chaubert, président du CC de Paudex. M. Marc Oran, député, qui arrive en cours de séance.

Se sont excusés : Mmes les députées Monique Ryf, Pauline Tafelmacher, MM. Les députés Jean-Rémy Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Guy-Philippe Bolay. Mme Anne Viredaz, présidente du CC de Pully, M. Claude Lavanchy, président du CC de Savigny, M. le pasteur Jean-Baptiste Lipp.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 36 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères C. Bugnon, A. Recchia, P. Salathé, D. Zamaros, A. Zoia. MM. les Conseillers O. Abetel, P. Bugnon, M. Cavadini, C. Devalte, M. Dupertuis, M. Henchoz, C. Nicolet, A. Rollo, C. Sticht, C. Stutz, J.- M. Waldmeyer.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Arrivés en cours de séance : Mme S. Brändle et MM. M. Belardinelli, J.-B. Brunet, H. Da Silva, S. Gabella, F. Michaud

Personnes absentes : Mme V. Rodondi

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 27 avril est mis en discussion. Sans modification, il est accepté à la majorité et 2 abstentions. Merci au secrétaire pour la rédaction.

2. Assermentation de Monsieur Olivier SCHAER

Le président présente en quelques mots le nouveau membre, puis demande à M. Olivier Schaer de s'avancer. Le texte officiel est lu et le conseiller prête serment. Il est applaudi par l'assemblée et rejoint nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

Pour les élections du 30 avril 2017, le président relève une participation des électeurs de Belmont de 41.87% pour le Conseil d'Etat et de 40.23% pour le Grand Conseil.

Lors des votations du 21 mai 2017, la loi sur l'énergie a été acceptée par 777 oui contre 240 non à Belmont, à l'image du Canton. La participation était de 48.18%. Pour le second tour de l'élection du Conseil d'Etat, le taux de participation s'est élevé à 38.34%.

Le président lit ensuite la lettre de démission de Mme Christine Juillerat. Il remercie la Conseillère pour ses années de travail au sein du Conseil.

Le jeudi 18 mai, M. Christian Marrel a représenté le Bureau lors de la séance d'information relative à la fusion des organisations régionales de protection civile du district de Lavaux-Oron.

Le président a participé :

- les 22 mai et 26 juin aux séances du Conseil Communal de Paudex
- le 6 juin à la visite du nouveau Parlement Vaudois suite à l'invitation du président du Grand Conseil adressée aux présidents des conseils communaux. A cette occasion M. Frédéric Grognoz, vice-président de la Cour des comptes a présenté un exposé sur la différence entre la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances.
- le 20 juin à la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois, à Belmont

Le président annonce que la visite annuelle du Préfet est agendée pour le 25 octobre 2017.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au Syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour les communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Pour la CCU, M. De Pierri indique que la CCU a rencontré la Municipalité le 6 juin pour une séance d'informations. Le choix des panneaux anti-bruit et de l'éclairage public pour la RC773 ont été présentés à la commission et n'ont pas fait l'objet de commentaire. La Municipalité a également demandé à la CCU d'étudier le projet de règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire, ainsi que le projet de plan partiel d'affectation En Rochettaz pour des remarques.

M. J.-C. Bartolacelli lit les rapports d'activités des membres de la CCAR :

- séance de Régionalisation de l'action sociale (RAS), du 18 mai 2017, avec la participation de M. C. Stutz
- projet de statuts de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron, avec la participation de Mme Aubert et M. Bartolacelli, le 18 mai
- séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est-Lausannois du 20 juin 2017, avec présentation des comptes et rapport de gestion 2016. Avec M. Batrolacelli, délégué municipal au Conseil intercommunal

Les rapports sont annexés.

6. Préavis N° 05/2018 Comptes 2016

Le président demande si le rapporteur de la commission des finances souhaite apporter des précisions au rapport envoyé. M. Bolay indique qu'il n'a rien à ajouter en remerciant la Municipalité pour la réponse à sa question écrite.

Le président parcourt les pages du préavis, puis du document des comptes.

M. S. Gabella revient sur de grandes différences entre le budget et les charges. Page 7 compte 350.0 3141.00 - Frais d'entretien du bâtiment pour la maison Pasche, Page 11 compte 357.0 3141.00 - Frais d'entretien du bâtiment administratif et Page 25 711.1 3011.00 pour les traitements de la nursery-garderie. M. le syndic indique que les commentaires en marge de la page de gauche expliquent ces différences. Pour la page 7, le préavis 01/12 prévoyait un amortissement lors du bouclage du préavis, ce qui a été fait en 2016. Pour la page 25, il s'agit de l'oubli de porter au budget 2016 les charges de la deuxième structure préscolaire « Les Moussaillons 2 ». Ce point fera l'objet du préavis urgent 06/2017 pour le budget 2017 que nous allons traiter après.

Sans autre question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis urgent N° 06/2017 : Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussaillons »

Le président donne la parole à M. Bolay qui lit le rapport de la Commission des finances. Un chiffre est à corriger dans le tableau comparatif des communes du réseau PPBL: le résultat des comptes 2016 de Paudex est de 111'207.-

Mme M. de Watteville demande si un nombre de places minimal par habitant est demandé par la FAJE dans une commune. Mme Dupertuis répond qu'aucune exigence est faite par la FAJE, qui incite seulement à proposer des places d'accueil dans les structures. Il n'y a aucun chiffre imposé, minimum ou maximum. En général, une structure a au moins 22 places. Ensuite on essaie de doubler le nombre pour garder une homogénéité dans le suivi des groupes, lorsque les enfants changent de tranche d'âge. La disponibilité des locaux en surface a permis de doubler le nombre de places lors de l'extension de la structure.

Sans autre question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec une abstention.

8. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'année 2016

Le président passe au rapport de gestion, qu'il qualifie de magnifique document. Il passe la parole au président, M. C. Dupertuis, qui n'a pas de complément à apporter.

M. Bolay prend la parole pour remercier la commission de gestion pour son excellent rapport et constate que les deux commissions partagent les mêmes soucis. Le document de travail du rapport a des graphiques en couleurs et les copies transmises aux Conseillers avec la convocation de la séance a été tirée sans couleur. Il trouve dommage d'avoir les graphiques peu lisibles en noir/blanc. La copie de ces documents est de la responsabilité du Bureau et le président du CC en prend note.

M. D. Bérard revient sur la remarque à la page 13, indiquant que le nouveau programme ne permet plus l'établissement des statistiques pour les différents documents émis par l'administration. Il est étonné que ce genre de chiffres ne puisse pas être extrait avec les programmes actuels. Il se demande s'il n'y a pas d'autres pistes pour obtenir ces informations, comme les paiements effectués par les demandeurs. M. le syndic indique que la Municipalité a également été surprise et que la préposée au contrôle des habitants a indiqué que le programme NEST, fourni par l'Etat, ne proposait pas ces informations.

En page 26, M. Bérard relève que le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires A.I. qui demandent une exonération de la taxe déchets a fortement augmenté en 2016, passant d'une trentaine à 188. Il demande si le chiffre est correct. M. le syndic répond qu'un courriel avec le chiffre exact des bénéficiaires AI sera envoyé aux Conseillers après vérification.

Sans autre question, le président passe à la lecture des conclusions, puis au vote. Le rapport de gestion pour l'année 2016 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

9. Election du Bureau (pour une année)

Le règlement ne précise pas la durée du mandat du président. Toutefois, dans le cadre d'une législature le président assume son mandat 2 ou 3 ans. Pour permettre de ne pas procéder à un changement de président lors du changement de législature, le bureau vous propose que le président rempile pour une année. Sans autre candidat, le président est réélu pour une année par acclamation.

Comme 1^{er} vice-président, M. Christian Marrel est présenté et M. Claude Devalte est proposé comme 2^e vice-président. Sans autres candidats, ces 2 personnes sont élues par acclamation.

Concernant les scrutateurs et scrutateurs suppléants, les personnes en place ont manifesté le désir de continuer. Le président propose de reconduire comme scrutateurs, Mme Petra Salathé et M. Michael Markides et comme scrutateurs-

suppléants, Mmes Angela Recchia et Véronique Rodondi. Ces personnes sont réélues par acclamation.

Le président profite de remercier les membres du bureau élus, y compris le secrétaire Didier Bérard, la secrétaire suppléante Mme Doris Mangold et les huissiers MM. Pascal Reverchon et Yann Tornare pour leur engagement et l'agréable collaboration.

10. Nomination d'un membre à la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

Suite à la démission du CC de M. C. Rasch, un poste à la CCAR est vacant. M. Bartolacelli présente la candidature de M. Frédéric Michaud. Sans autre candidature, ce dernier est nommé à la CCAR.

Cette commission est ainsi composée de M. Jean-Charles Bartolacelli, président, Mmes Aubert et Gygi, MM. Michaud et Stutz.

11. Divers et propositions individuelles

Le président indique la participation des Cancoires indépendants (CIB) au marché villageois du 26 août. Le but est d'entrer en contact avec la population et se faire connaître. Le stand sera animé par les cancoires et un musicien d'orgue de barbarie. L'apéro officiel, offert par la municipalité, sera servi sur le stand.

Il est rappelé que les cotisations pour le CIB doivent être acquittées par les membres au 30 juin.

La prochaine séance du conseil communal se déroulera le jeudi 5 octobre 2017 à 20h15.

M. Bolay rappelle que Mme Juillerat a annoncé sa démission du Conseil. Il profite de la remercier pour sa participation très active à la Commission des finances.

Mme C. Schiesser rappelle la course à travers Belmont lors de la journée du marché villageois.

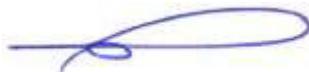
Au terme de cette première année de législature, le président adresse aux Conseillers ses remerciements pour l'engagement, la disponibilité, la richesse des contacts et la qualité des débats. Il relève l'excellente et fructueuse collaboration avec les membres de la Municipalité, Monsieur le Syndic ainsi que le personnel communal avec un merci tout particulier à Mlle Fogoz, MM. Ruby et Gamboni.

Un tout grand merci au personnel communal qui a préparé la traditionnelle broche.

Il est 19h56 lorsque le président clôt la séance du 29 juin 2017.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

Communications

PROJET DE STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a demandé à la CCAR d'assister à la séance d'information portant sur la fusion des trois régions des ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile) du district de Lavaux-Oron et qui entre dans le cadre de ses attributions.

Une délégation de la CCAR (le président + Mme Aubert) a participé à la séance de présentation par le Préfet des statuts de l'Association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron le jeudi 18 mai 2017 à la salle communale de Paudex.

A cette occasion, les 3 commandants des régions de Lausanne-Est, Lavaux et Oron ont présenté le fonctionnement d'un ORPC et ses missions afin que chaque participant puisse mieux comprendre l'organisation et les compétences dévolues à la PC.

Pour rappel, le processus de modernisation de la Protection civile vaudoise, initié il y a plusieurs années, a été définitivement accepté en novembre 2014 par le Grand Conseil vaudois qui a approuvé à l'unanimité le projet de modification de la Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995. La nouvelle loi définit une réorganisation de la Protection civile en **10 Organisations régionales de Protection civile (ORPC)** calquées sur le découpage des districts et qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Cette réforme vise à moderniser et améliorer la structure de la Protection civile vaudoise (PCI VD) pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs, tout en garantissant la même qualité de prestation à l'ensemble des citoyens du canton.

Ensuite le Préfet a passé en revue les statuts de l'association qui avaient été remis à chaque membre des communes présentes par le Président de chaque conseil communal ou par la Municipalité, mais sans entrer dans les détails puisque la mission revient aux commissions ad'hoc d'analyser ceux-ci et de faire part de ses commentaires à sa Municipalité et de rappeler le délai fixé au 15 juin 2017 pour remettre son rapport.

Après plusieurs échanges par mail, la CCAR s'est réunie le 8 juin 2017 (M. Stutz excusé) pour rassembler les remarques et les commentaires de chaque membre après avoir parcouru d'autres statuts élaborés dans d'autres districts du canton.

La CCAR a adressé le 14 juin 2017 à la Municipalité ses commentaires et ses propositions.

Pour le reste, nous n'avons pas eu d'objection à formuler sur les statuts tels que présentés.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 29 juin 2017

Pour la CCAR :



J.-C. Bartolacelli, président et rapporteur



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

Communications

RAS (Régionalisation de l'action sociale)

Mesdames, Messieurs, les conseillers,

La Municipalité a demandé à la CCAR d'assister à l'une des séances d'information sur la RAS fixées les 11 mai et 18 mai 2017 à Forel et qui entre dans le cadre de ses attributions.

M. Christian Stutz en tant que membre de la CCAR a donc participé à la séance d'information du 18 mai 2017 destinée aux conseillers municipaux membres de la RAS mais également ouvertes aux membres des législatifs.

L'objectif visé par ces opportunités d'échanges est de mieux définir le cadre d'interventions, le champ des compétences, de distinguer les intervenants en matière d'appui social (CMS, intervenants privés, etc..) et de préciser les attentes sur la collaboration entre les communes membres.

Un bref tour d'horizon, après un petit rappel historique de la RAS, des compétences des agences d'assurances sociales avec passage en revue des documents remis à chaque participant, notamment sur les termes des abréviations figurant dans le lexique et explication sur le tableau récapitulatif des normes RI (revenu d'insertion) a animé cette soirée.

Celle-ci s'est terminée par des chiffres en ce qui concerne le nombre de dossiers, la présentation de quelques exemples, le mode de prévention et le désendettement.

Mesdames, Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 29 juin 2017

Pour la CCAR:

J.-C. Bartolacelli, président et rapporteur



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation des comptes et rapport de gestion 2016

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 20 juin 2017 à 19h00 à Belmont en tant que délégué Municipal et membre du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation des comptes et du rapport de gestion 2016.

A cette occasion, un nouveau secrétaire du conseil intercommunal a été nommé en la personne de M. Bernard Montavon, conseiller communal PLR à Pully suite à la démission de M. Gérard Mieli. M. Montavon n'est pas un novice dans cette activité puisqu'il fonctionne déjà comme secrétaire du conseil communal de Pully.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2016 après cinq ans d'activité peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.

Sur un budget 2016 de CHF 10'284'261.00, les charges ont été en 2016 moins élevées par rapport au budget :

- moins 5.4 % pour les charges de fonctionnement
- moins 4.5 % pour les charges concernant les autorités et le personnel
- moins 10.4 % pour les charges concernant les achats de biens, services et marchandises

L'effectif du personnel œuvrant au sein de l'Association est de 60.9 ETP, soit exactement le même que celui constaté lors du bouclage des comptes 2015. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quittés l'Association.

Pour les revenus, ceux-ci ont été moins élevés par rapport au budget 2016 :

- moins 5.4 % pour les revenus de fonctionnement

Par contre, les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont nettement supérieures (+ 6.7 %) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2016.

L'écart constaté avec le budget 2016 s'explique par les remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 8.9 % par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2016.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Pully, Savigny) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 740'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2016 et supérieures d'environ CHF 370'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2015.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Ainsi, pour la commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2016 de CHF 526'318.00, les comptes 2016 ont bouclés sur un montant de CHF 526'308.00 (moins CHF 10.00), soit un écart de moins 0.0 % et un coût par habitant de CHF 147.67.

En 2015, les comptes avaient bouclés sur un montant de CHF 489'911.98 ce qui représente un écart par rapport à 2016 de 7.4 %.

Le conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2016 et a approuvé le rapport de la commission de gestion 2016.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années l'une des préoccupations principales du CODIR.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 29 juin 2017

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal